

Relations Extérieures - Programme de Coopération entre l'Europe et la Chine (EU-CHINA) - Encaissement et réaffectation de subvention de la Commission Européenne

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre d'un appel à projet du programme Europe-Chine encourageant la coopération entre les autorités locales et régionales de l'Union Européenne et leurs homologues chinoises, la Commission Européenne a sélectionné, en date du 14 janvier 1998, le projet TECH NET 98 présenté par la Ville de Besançon.

Ce projet a été élaboré sur la base d'une coopération étroite dans les domaines de l'économie et des transports entre les municipalités de BESANÇON et NANKIN en Chine. Ce projet sera mené également en association avec CROYDON en Angleterre qui a aussi une politique active en matière de développement des transports locaux.

Les objectifs principaux en matière économique sont de renforcer les contacts économiques entre les collectivités européennes et chinoises et les différents acteurs économiques, dans la perspective du développement de l'économie locale. En matière de transport, il s'agira d'effectuer un échange d'expériences basé sur un diagnostic préalable de la situation de NANKIN et grâce au réseau des villes européennes, de présenter des solutions applicables en Chine.

Partenaire de la Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs assumera une mission de consultant consistant à la préparation des échanges et séminaires, les traductions courantes et l'interprétariat français-chinois.

A la suite de ce programme, les partenaires espèrent signer un protocole de coopération déterminant les domaines possibles pouvant faire l'objet d'études plus poussées et l'étendue des actions à mener.

Aussi, le Centre Extérieur de la Chambre de Commerce du Piémont, gestionnaire du projet agissant pour le compte de la Commission Européenne, s'est engagé à verser une subvention à la Ville de Besançon qui, de son côté, s'engage, dans le cadre d'une convention d'attribution de subvention relative au projet, à mener à bien le projet TECH NET 98 et accepte que son activité soit soumise au contrôle du gestionnaire du projet.

Le projet s'élève à 59 972 Ecus (environ 397 000 F) et la subvention de la Commission s'élève à 75 % du total, soit 44 979 Ecus (environ 297 000 F).

Il devra être conduit sur l'année 1998.

A ce titre, une convention d'attribution de subvention relative au projet sera établie entre le gestionnaire du projet, le Centre Extérieur de la Chambre de Commerce du Piémont et le bénéficiaire, la Ville de Besançon.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus et sur avis favorable de la Commission Relations Internationales, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Extérieur de la Chambre de Commerce du Piémont,

- ouvrir au Budget Supplémentaire de l'exercice 1998, en recettes, la subvention européenne pour un montant de 44 979 Ecus sur le chapitre 92.06.7477.98804.00400 (TECH NET 98), dès réception des fonds,

- réaffecter cette subvention en dépenses pour un montant identique au chapitre 92.06.6042.98804.00400.

«M. LE MAIRE : Ce projet est subventionné à hauteur de 75 % par la Commission Européenne ; on n'y engage donc pas grand chose et cela peut permettre certains développements.

M. BARETJE : La Ville de Besançon apportera ainsi que la Chambre de Commerce un maximum de 100 000 F avec des possibilités de valorisation de ce que nos divers services techniques et administratifs peuvent faire. C'est une opération intéressante qui va permettre d'avoir une ouverture sur l'Asie, l'Extrême-Orient.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, vous avez dit que cela ne coûte pas grand chose à la Ville, c'est tout à fait exact et je fais confiance à Marcellin BARETJE comme géographe pour établir des relations planétaires entre Besançon et Nankin. C'est intéressant de savoir ce qui se passe ailleurs sans aucun doute. Ceci étant, il me semble qu'on risque un peu de dispersion à moindres frais c'est vrai puisque la Communauté Européenne finance en grande partie mais la Communauté c'est aussi nous à certains moments. Elle fait un certain nombre d'expériences, lance des programmes, des projets et il est bon dans de nombreux domaines que nous soyons présents. CHORUS est un exemple type où il y a un retour important de crédits européens.

En matière de relations extérieures, nous avons un réseau de villes jumelées dans les pays d'Europe et la coopération avec Douroula, on le verra dans le dossier suivant. Il me semble que l'on pourrait approfondir un peu plus les possibilités de relations économiques, de relations techniques avec ce que peuvent nous apporter les villes jumelées. Il y a des relations amicales mais on peut aller un peu plus loin, ça me paraît intéressant. La Région avait tenté une expérience dans la province de Anhui avec la Chambre de Commerce et de grandes entreprises régionales mais cela a fait long feu. Le problème c'est que c'est parfois des effets de mode ; la Chine s'éveille et c'est passionnant et intéressant d'être sur ce terrain. Mais on parle de collaboration entre des collectivités européennes et chinoises alors que des collectivités à l'intérieur même de notre pays collaborent déjà avec difficulté. Nous collaborons peu avec les collectivités voisines de notre région et les collectivités suisses allemandes. Il me semble que ce terrain-là serait plus facile à explorer. Certes on peut échanger par les nouveaux moyens de communication, fax, Internet, mais des coopérations comme celle proposée ce soir demandent des missions coûteuses, c'est-à-dire des équipes qui doivent se rendre sur place et je me demande si on ne tirerait pas bénéfice d'une coopération à beaucoup moins longue distance et en fidélisant beaucoup plus les villes jumelées dans notre démarche.

M. LE MAIRE : Vous avez peut-être raison, il ne faut pas se disperser mais je crois qu'il faut profiter des occasions qui se présentent. La Commission Européenne organise de nombreux contacts entre plusieurs villes européennes et finance pas mal pour nouer ces contacts, des coopérations ; ce ne sont pas des jumelages, loin de là. Nous avons d'ailleurs essayé avec les villes jumelées d'aller au-delà des échanges mais on n'a pas vraiment réussi. Alors je pense que la Chine ou le Japon, c'est intéressant. On recevait il y a un instant avec le Premier Adjoint le Consul Général

du Japon, de la région de Gifu avec laquelle nous avons eu des contacts l'an dernier à propos de la foire. Ces coopérations de type ponctuel peuvent éventuellement se poursuivre au-delà mais il ne faut pas se faire trop d'espoir, il faut cibler un petit peu.

M. BARETJE : Je suis partisan, lorsque les occasions se présentent, de les saisir d'autant plus qu'elles ne coûtent pas cher bien sûr. Je crois qu'il faut remettre cette opération dans son contexte qui est une expérience intéressante. C'est vrai qu'on va certainement mener d'autres expériences avec Gifu dans divers domaines. Là, il s'agit de l'économie et des transports. Il me semble qu'un certain nombre de patrons franc-comtois devraient être intéressés par nos relations avec Nankin, ancienne capitale de la Chine qui compte environ 5 millions d'habitants.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le géographe. De toute façon, ce projet n'est pas destiné à faire voyager l'Adjoint chargé des relations extérieures. Pour l'instant, ce ne sont que des échanges épistolaires et techniques».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 février 1998.